

**Bureau du 1 octobre 2001**

**Décision n° 2001-0198**

commune (s) : Montanay

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées lieu-dit "le Fossard" et appartenant aux époux Amiet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 20 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir deux parcelles de terrain situées lieu-dit "le Fossard" à Montanay à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 47 et 53 de la section AL et appartenant aux époux Amiet.

Il s'agit de deux parcelles de terrain totalisant une surface de 965 mètres carrés nécessaires à la réalisation d'un ouvrage d'assainissement pour lutter contre le ruissellement et l'érosion dans les communes de Montanay et Fleurieu sur Saône.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, les époux Amiet céderaient les parcelles en cause à titre gracieux.

En contrepartie de la cession gracieuse du terrain, la Communauté urbaine étant amenée à déboiser le site dans le cadre de ses travaux, s'engage à faire procéder à l'abattage des arbres présents sur les parcelles à détacher, à les débiter par tronçons de 1 à 1,20 mètre, à les stocker sur le terrain pour que les époux Amiet puissent procéder à leur enlèvement. Ces travaux sont estimés à 36 000 F (5 488,16 €) ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis sus-visé.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense**, résultant de l'acquisition ainsi que les frais d'actes notariés évalués à 3 000 F (457,35 €), seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 231 582 - fonction 811 - opération 0518.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

